

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n° 3.3

AUTRES PRESCRIPTIONS
(Ensemble commune)

Échelle 1/6 000ème

Phase «Arrêt - Consultation des services»

Arrêté le	Mis à l'enquête publique le	Approuvé le
Le Maire	Le Maire	Le Maire

Groupeur d'étude fédéré par le Collectif CAP.T :



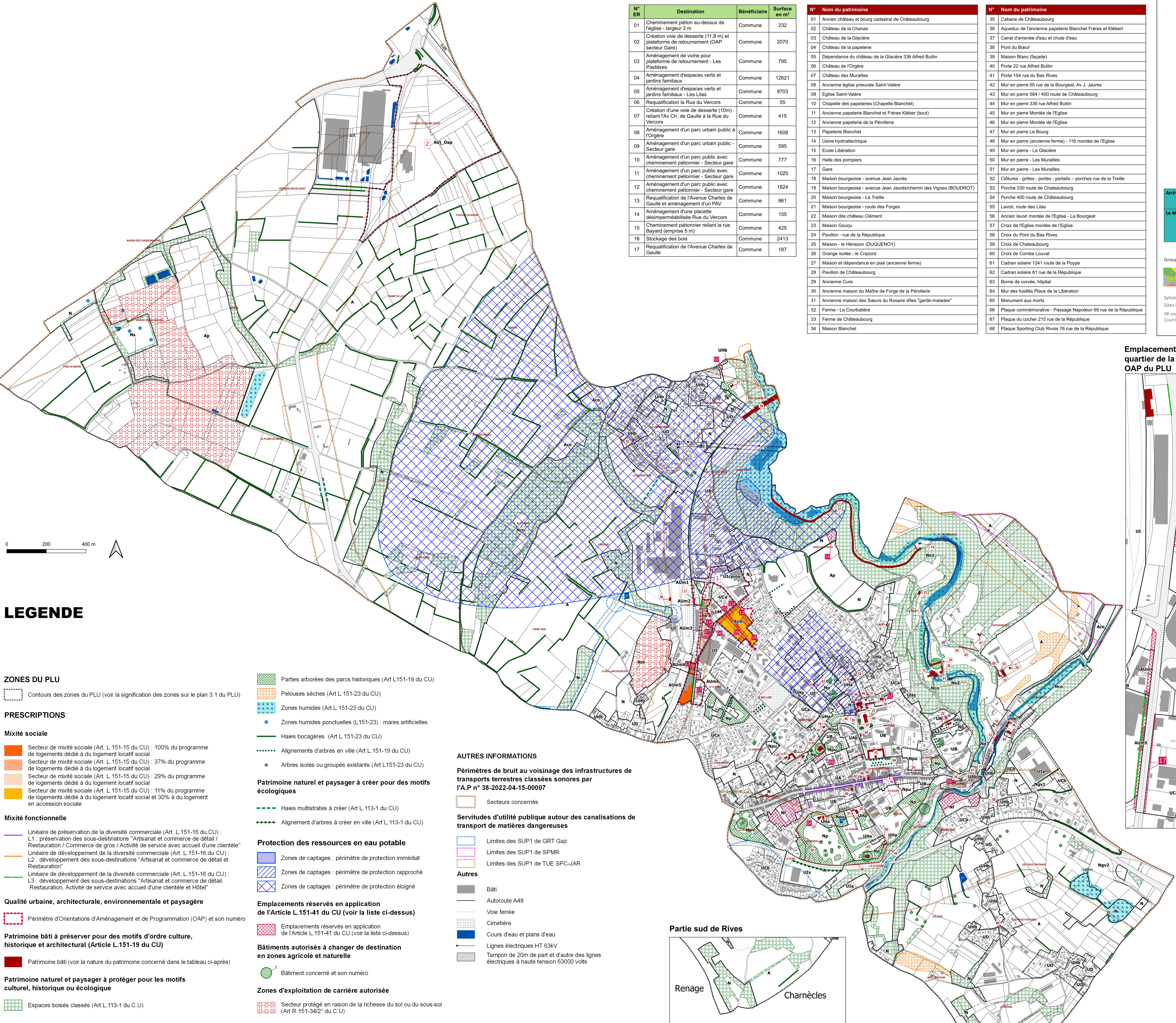
Sylvie VALLET, Urbaniste, mandataire du groupement
Sites & Paysages (volet paysage) / URBA2P (volet des OAP sectorielles) / EVINERUDE (volet environnement)
98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 82 - 06 15 76 38 99
Courriel : sylvie.vallet-urba@orange.fr - Site internet : www.captterritoires.fr

Liste du patrimoine (voir le détail du patrimoine en annexe du règlement écrit)

N°	Nom du patrimoine	N°	Nom du patrimoine
01	Ancien château et bourg cadastral de Châteaubourg	35	Cabane de Châteaubourg
02	Château de la Chanas	36	Aqueduc de l'ancienne papeterie Blanchet Frères et Klébert
03	Château de la Glacière	37	Canal d'aménée d'eau et chute d'eau
04	Château de la papeterie	38	Pont du Bouif
05	Dépendance du château de la Glacière 336 Alfred Buttin	39	Maison Blanc (façade)
06	Château de l'Orgère	40	Porte 22 rue Alfred Buttin
07	Château des Muralles	41	Porte 154 rue du Bas Rives
08	Ancienne église prieurale Saint-Valère	42	Mur en pierre 55 rue de la Bourgeat, Av J. Jaurès
09	Eglise Saint-Valère	43	Mur en pierre 584 / 400 route de Châteaubourg
10	Chapelle des papeteries (Chapelle Blanchet)	44	Mur en pierre 336 rue Alfred Buttin
11	Ancienne papeterie Blanchet et Frères Kléber (bout)	45	Mur en pierre Montée de l'Eglise
12	Ancienne papeterie de la Pérolierie	46	Mur en pierre Montée de l'Eglise
13	Papeterie Blanchet	47	Mur en pierre Le Bourg
14	Usine hydroélectrique	48	Mur en pierre (ancienne ferme) - 116 montée de l'Eglise
15	Ecole Libération	49	Mur en pierre - La Glacière
16	Halle des pompiers	50	Mur en pierre - Les Muralles
17	Gare	51	Mur en pierre - Les Muralles
18	Maison bourgeoise - avenue Jean Jaurès	52	Cloîtres - grilles - portes - portails - porches rue de la Treille
19	Maison bourgeoise - avenue Jean Jaurès/chemin des Vignes (BOUDROT)	53	Porche 330 route de Chateaubourg
20	Maison bourgeoise - La Treille	54	Porche 400 route de Châteaubourg
21	Maison bourgeoise - route des Forges	55	Lavoir, route des Lilas
22	Maison dite château Clément	56	Ancien lavoir montée de l'Eglise - La Bourgeat
23	Maison Gourju	57	Croix de l'Eglise montée de l'Eglise
24	Pavillon - rue de la République	58	Croix du Pont du Bas Rives
25	Maison - le Hérisson (DUQUENOY)	59	Croix de Chateaubourg
26	Grange isolée - le Crazod	60	Croix de Combe Louvat
27	Maison et dépendance en pisé (ancienne ferme)	61	Cadran solaire 1241 route de la Poype
28	Pavillon de Châteaubourg	62	Cadran solaire 81 rue de la République
29	Ancienne Cure	63	Borne de corvée, hôpital
30	Ancienne maison du Maître de Forge de la Pérolierie	64	Mur des fusillés Place de la Libération
31	Ancienne maison des Soeurs du Rosaire dites "garde-malades"	65	Monument aux morts
32	Ferme - La Courbatière	66	Plaque commémorative - Passage Napoléon 69 rue de la République
33	Ferme de Châteaubourg	67	Plaque du cocher 215 rue de la République
34	Maison Blanchet	68	Plaque Sporting Club Rivois 76 rue de la République

Liste des emplacements réservés

N° ER	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Cheminement piéton au-dessus de l'église - largeur 3 m	Commune	232
02	Création voie de desserte (11,8 m) et plateforme de retournement (OAP secteur Gare)	Commune	2070
03	Aménagement de voirie pour plateforme de retournement - Les Pastières	Commune	795
04	Aménagement d'espaces verts et jardins familiaux	Commune	12621
05	Aménagement d'espaces verts et jardins familiaux - Les Lilas	Commune	9703
06	Requalification la Rue du Vercors	Commune	55
07	Création d'une voie de desserte (10m) reliant l'Av Ch. de Gaulle à la Rue du Vercors	Commune	415
08	Aménagement d'un parc urbain public à l'Orgère	Commune	1608
09	Aménagement d'un parc urbain public - Secteur gare	Commune	595
10	Aménagement d'un parc public avec cheminement piétonnier - Secteur gare	Commune	777
11	Aménagement d'un parc public avec cheminement piétonnier - Secteur gare	Commune	1025
12	Aménagement d'un parc public avec cheminement piétonnier - Secteur gare	Commune	1824
13	Requalification de l'Avenue Charles de Gaulle et aménagement d'un PAV	Commune	861
14	Aménagement d'une placette désimperméabilisée Rue du Vercors	Commune	155
15	Cheminement piétonnier reliant la rue Bayard (emprise 5 m)	Commune	425
16	Stockage des bois	Commune	2413
17	Requalification de l'Avenue Charles de Gaulle	Commune	187



LEGENDE

- ZONES DU PLU**
- Contours des zones du PLU (voir la signification des zones sur le plan 3.1 du PLU)
- PRESCRIPTIONS**
- Mixité sociale**
- Secteur de mixité sociale (Art. L. 151-15 du CU) : 100% du programme de logements dédié à du logement locatif social
 - Secteur de mixité sociale (Art. L. 151-15 du CU) : 37% du programme de logements dédié à du logement locatif social
 - Secteur de mixité sociale (Art. L. 151-15 du CU) : 29% du programme de logements dédié à du logement locatif social
 - Secteur de mixité sociale (Art. L. 151-15 du CU) : 11% du programme de logements dédié à du logement locatif social et 30% à du logement en accession sociale
- Mixité fonctionnelle**
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (Art. L. 151-16 du CU) : L1 : préservation des sous-destinations "Artisanat et commerce de détail / Restauration / Commerce de gros / Activité de service avec accueil d'une clientèle"
 - Linéaire de développement de la diversité commerciale (Art. L. 151-16 du CU) : L2 : développement des sous-destinations "Artisanat et commerce de détail et Restauration"
 - Linéaire de développement de la diversité commerciale (Art. L. 151-16 du CU) : L3 : développement des sous-destinations "Artisanat et commerce de détail, Restauration, Activité de service avec accueil d'une clientèle et Hôtel"
- Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère**
- Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et son numéro
- Patrimoine bâti à préserver pour des motifs d'ordre culture, historique et architectural (Article L.151-19 du CU)**
- Patrimoine bâti (voir la nature du patrimoine concerné dans le tableau ci-après)
- Patrimoine naturel et paysager à protéger pour les motifs culturels, historiques ou écologiques**
- Espaces boisés classés (Art L. 113-1 du C.U.)

- Parties arborées des parcs historiques (Art L151-19 du CU)
 - Pelouses sèches (Art L.151-23 du CU)
 - Zones humides (Art L.151-23 du CU)
 - Zones humides ponctuelles (L151-23) : mares artificielles
 - Haies bocagères (Art L.151-23 du CU)
 - Alignements d'arbres en ville (Art L.151-19 du CU)
 - Arbres isolés ou groupés existants (Art L151-23 du CU)
- Patrimoine naturel et paysager à créer pour des motifs écologiques**
- Haies multistrates à créer (Art L.113-1 du CU)
 - Alignement d'arbres à créer en ville (Art L.113-1 du CU)
- Protection des ressources en eau potable**
- Zones de captages : périmètre de protection immédiat
 - Zones de captages : périmètre de protection rapproché
 - Zones de captages : périmètre de protection éloigné
- Emplacements réservés en application de l'Article L.151-41 du CU (voir la liste ci-dessus)**
- Emplacements réservés en application de l'Article L.151-41 du CU (voir la liste ci-dessus)
- Bâtiments autorisés à changer de destination en zones agricole et naturelle**
- Bâtiment concerné et son numéro
- Zones d'exploitation de carrière autorisée**
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (Art R.151-34/2° du C.U.)

- AUTRES INFORMATIONS**
- Périmètres de bruit au voisinage des infrastructures de transports terrestres classées sonores par l'A.P n° 38-2022-04-15-00007**
- Secteurs concernés
- Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses**
- Limites des SUP1 de GRT Gaz
 - Limites des SUP1 de SPMR
 - Limites des SUP1 de TUE SPC-JAR
- Autres**
- Bâti
 - Autoroute A48
 - Voie ferrée
 - Cimetière
 - Cours d'eau et plans d'eau
 - Lignes électriques HT 63kV
 - Tampon de 20m de part et d'autre des lignes électriques à haute tension 63000 volts

Partie sud de Rives



Emplacements réservés et linéaires de développement commercial du quartier de la gare : voir profils en travers des voies dans le dossier des OAP du PLU

